

Image not found or type unknown



Vice de procedure sur un jugement en correctionnel

Par **phb**, le **14/06/2008 à 13:22**

ayant etait juger coupable d'avoir giflé mon ex-concubine j'ai été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende et interdiction d'entrer en relation avec elle , hors depuis elle a reportée plainte contre moi pour lui avoir soit disant telephoné, (elle dit avoir un enregistrement de la conversation, mais lors du jugement pour cette affaire aucune preuve formelle n'a ete fournie de cet enregistrement), pour cette 2 eme affaire j'ai ete codamné à 4 mois de prison ferme, question y a t'il eu vice de procedure ? en ce qui concerne cet enregistrement non fourni de la part de la plaignante . merci de m'eclaircir sur ce point.

Par **Marion2**, le **14/06/2008 à 14:30**

Non, un vice de procédure ce n'est pas ça.

Par **phb**, le **14/06/2008 à 23:29**

Merci de votre réponse Laure mais elle est un peut courte ! si ce n'est pas un vice de procedure , comment peut-on condamner quelqu'un sans preuve irréfutable juste par les dires du plaignant ? si dans les 6 prochains mois elle m'accuse de n'importe quoi alors je serai encore et encore condamné ...

Par **JamesEraser**, le **15/06/2008** à **00:13**

Votre jugement repose certainement sur l'exploitation du message vocal effectué par les enquêteurs, il a été retranscrit par procès verbal régulier.

En conséquences, bien qu'il ne soit par reçu comme interception téléphonique au sens strict du terme, cette retranscription a fait foi.

Le jugement repose donc sur ce point et motive la condamnation.

Cordialement

Par **phb**, le **15/06/2008** à **12:30**

Merci pour votre reponse James, mais avouer que cela reste tres lourd comme peine surtout pour une faute que nous n'avons pas commise ! (si la justice c'est ça ! alors il y a de quoi devenir vraiment marginal ! la justice dans notre pay c'est vraiment de la M....) .

Par **frog**, le **15/06/2008** à **13:18**

Quand vous dites avoir été condamné à six mois avec sursis + 1500 euros d'amende pour une gifle, il y a de quoi être dubitatif face au reste de vos propos. Peut être ne nous avez vous pas tout dit ?

Par **phb**, le **15/06/2008** à **13:43**

Alors je vais vous raconter mon histoire car elle peut paraître incroyable. j'ai connu une femme qui était en couple , nous avons décidés de nous séparer de nos conjoints respectifs, j'étais très amoureux de cette femme, elle avait besoin pour partir de chez elle de prendre un appart, je me suis porté garant pour sont appart, je lui ai refait tous son logement papier peint , cassé des cloisons (avec l'accord de sont propriétaire) refait des rangement etc, etc ... ensuite les choses se sont gâtées elle partait en week-end chez des amis a elle , mais ne voulait pas me présenter à c'est amis, moi de mon côté je la présenté aux miens et à chaque fois que je leurs présentés ils me disaient tous que cette femme ce jouait de moi; mais moi etant follement amoureux je me disai qu'ils se trompés.et plus les jours et les semaines passées plus elle devenais distante et le jour ou son appartement à était fini elle m'a dit que notre relation était fini. alors là j'ai compris qu'elle s'était servi de moi pour pouvoir partir de chez elle; elle m'a manipulé , et lors d'une dispute je l'ai giflée (une simple giffle, croyaient moi et ça je le jure devant dieu) elle a portée plainte j'ai étai arrêté et mis en garde a vue, j'ai reconnu les faits et condamné a la 1 ere peine que j'ai deja évoqué , et ensuite vous connaissaient la suite... voila que vous me croyaient ou non cela et la pure verité (d'ou mon sentiment d'injustice , cela veux dire qu'une femme peut être manipulatrice, menteuse etc... et a aucun moment la justice n'a cherchée a faire une enquete de bonne moralité en ce qui me concerne malgré tous les témoignages versés au dossier) Voila je vous aient tout dit . faites

en ce que vous voudrez.

Cordialement !

Par **JamesEraser**, le **17/06/2008** à **00:17**

Le but dans ce forum n'est pas de juger telle ou telle personne ni même tel ou tel fait mais d'aiguiller les internautes sur des éventuelles démarches et recours ou pour répondre à des questions précises.

Il est bien évident que si tous les éléments d'appréciation ne nous sont pas communiqués, les informations données en retour, conseils ou orientations ne pourront être efficaces.

[citation]elle dit avoir un enregistrement de la conversation, mais lors du jugement pour cette affaire aucune preuve formelle n'a été fournie de cet enregistrement), pour cette 2eme affaire j'ai été condamné à 4 mois de prison ferme, question y a t'il eu vice de procédure ?[/citation]

J'ai répondu à cette question. Il n'y a pas eu vice de procédure.

Pour ce qui est d'apprécier sur le fond..... Nous n'avons que votre version.
Cordialement

Par **phb**, le **17/06/2008** à **20:54**

Bonsoir, et merci pour vos reponses
justement la ou le jugement me gêne c'est qu'il a été jugé que des faits et pas les causes pour lesquels nous en sommes arrivés là (à la gifle) ;
enfin ce qui me gêne c'est qu'il n'y est qu'un juge pour décider sans approfondir le pourquoi de la chose !

voilà bonsoir à tous et encore merci!

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008** à **21:22**

[citation]coupable d'avoir giflé mon ex-concubine j'ai été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende[/citation]

En lisant votre post, je considère qu'il s'agit de violences sans ITT sur ex-concubine.

[fluo]Vous encouriez 3 ans d'emprisonnement et/ou 45000,00€ d'amende.[/fluo]

A la lecture des décisions du Tribunal, les circonstances ayant provoqué l'infraction ont certainement été prises en compte.

Cordialement